

RÈGLEMENT

Objet de l'association

L'association a pour but de mettre à disposition des Nego Chin et d'organiser des courses de bateaux cross. Elle rassemble des bénévoles qui donnent gracieusement de leur temps pour transmettre du plaisir aux adhérents et dont la priorité est accordée aux enfants.

Les membres actifs de l'association ne sont ni des salariés, ni des moniteurs ; ils ne sont pas en mesure d'assurer chaque soir l'apprentissage et les promenades des enfants. Il n'est pas de leur ressort d'effectuer **la surveillance des enfants**, qui reste sous l'**entière responsabilité de leurs parents**.

L'association pourra interdire la navigation à tout membre notamment en raison des conditions météorologiques ou de navigation.

Pratique du Nego Chin

L'activité se pratique à partir de 6 ans (un justificatif sera demandé). Tout enfant non accompagné de l'un de ses parents ne pourra pas être inscrit.

Sur l'eau et aux abords du club, les enfants restent en permanence sous la responsabilité de leurs parents.

Les jours et horaires de navigation sont les suivants : du mardi au vendredi de 17h30 à 19h30 (du 7 juillet au 28 Août 2020).

En toutes circonstances, les règles de sécurité et de navigation devront être scrupuleusement respectées. Leur non-respect pourra être sanctionné par une interdiction temporaire ou définitive d'accès à l'activité.

Les barques personnelles ne seront stockées sur le parc qu'avec l'autorisation de l'association. Les perches sont réservées aux barques de l'association.

Il est **interdit de faire le tour de la ville sans accompagnateur majeur (minimum 1 adulte par Nego ; maximum 3 pers/nego)**. Toute barque empruntée pour le tour de ville sera contrôlée au départ et à l'arrivée.

Il est interdit de se lancer des projectiles et de monter sur les roues et murs de la ville. Il est également interdit de laisser les barques pour sauter ou se baigner dans n'importe quel endroit de la sorgue.

L'association de Nego Chin interdit l'utilisation des barques sous l'emprise de l'alcool.

Des **courses adultes et enfants** sont organisées selon un programme diffusé en début de saison. Toutes participations à celles-ci nécessitent l'adhésion à l'association. Les **inscriptions aux courses** sont prises par les membres du club de préférence le **dernier jour d'entraînement qui la précède avant 19h30**.

Les conditions d'adhésion

L'adhésion est fixée à 18€ pour la saison. Elle couvre la fabrication des barques, les récompenses, la gestion de l'association, et le bracelet adhérent.

Pour toute inscription, il est obligatoire de fournir un **certificat médical datant de moins de 3 ans** (ou renseignement du questionnaire de santé fourni par l'association), une **attestation de responsabilité civile** et le **règlement de l'adhésion**. Si l'un de ces éléments est manquant, l'inscription ne pourra pas être validée.

Pour toute utilisation d'un Nego Chin, même ponctuelle, et lors d'une inscription à une course, l'adhésion à l'association est obligatoire.

Une **carte ponctuelle** pour les essais d'un soir est encore possible cette année. Son montant est de 5€. Elle doit être accompagnée d'une décharge de responsabilités signée, et d'aptitude à la pratique.

Le port de chaussures de sports fermées est obligatoire. Toute personne voulant pratiquer le Nego Chin devra savoir nager ou s'engagera à mettre un gilet de sauvetage.

Rappel : Le port du bracelet adhérent est obligatoire pour naviguer (il est à récupérer et à rendre chaque jour).

INFO : En cette année particulière, **des nouvelles règles sanitaires ont été mises en place et chaque adhérent s'engage à les respecter**. Les adhérents n'auront pas accès au local du club (toilettes et vestiaires inclus).

TOUTE ATTITUDE CONTRAIRE AU REGLEMENT ENTRAINERA L'ANNULATION DE L'ADHESION.

Coordonnées de l'adhérent

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Responsable légal de l'enfant :

Père

Mère

Autre, préciser :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

N° de téléphone (obligatoire) :

E-Mail (obligatoire):

Cadre réservé à l'association

Documents à récupérer :

Certificat médical en date du

Questionnaire de santé (si certificat médical date de moins de 3 ans)

Attestation de responsabilité civile

Documents délivrés :

Règlement de l'association

Programme des manifestations 2020

Règlement : Chèque Espèces

Je certifie être apte à la pratique du Nego Chin ;

J'atteste être assuré pour moi-même et pour tout dommage causé à un tiers, et dégage l'association L'Isloise de Nego Chin de toute responsabilité en cas d'accident ;

Je certifie savoir nager ou m'engage à porter un gilet de sauvetage ;

Je certifie avoir reçus et lus les documents délivrés (règlement de l'association et programme des manifestations).

Je certifie avoir pris connaissance, et accepte le règlement de l'association ainsi que les mesures sanitaires mises en place cette année.

Mlle, Mme ou M.

A L'Isle sur la Sorgue le/...../.....

Signature :